

# MODIFICATION DU SYSTEME DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

## POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2023/2024

### TRES IMPORTANT

Passage à la **Tarifification au Ticket, Réservation, QR Code et Quotient Familial** :

### **Règlement de la Restauration du Collège le Corbusier pour 2023/2024 :**

En effet, la Cité Scolaire du Corbusier : Lycée + Collège est gérée par la Région Ile de France et par le Département. Une convention a été signée entre la Région Ile de France et le Département afin d'unifier les tarifs de la demi-pension. Aussi, le Collège va donc passer **à une Tarifification au Ticket** avec votre Quotient Familial qui détermine le prix du repas. Ainsi, chaque famille aura un Tarif différent et en fonction de vos revenus.

\*Le présent règlement a pour objet de fixer les règles d'accueil des élèves aux services de restauration du Collège le Corbusier.

#### 1) **Modalités d'accès à la demi-pension** :

L'accès à la demi-pension est réservé aux élèves inscrits dans l'établissement et soumis à l'acceptation préalable du présent règlement.

a) Au préalable, début Septembre, les familles **choisissent le où les jours et s'engagent sur ces jours** (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi) pour que l'enfant déjeune. Pour se faire, vous **devez cocher les jours souhaités sur le carnet de liaison** de votre enfant. Vous vous engagez de vacances à vacances (de septembre aux vacances de la Toussaint...) sur le choix des jours pour une question de sécurité et pour éviter le gachis à la cantine.

\*Vous avez donc le choix des jours.

b) **Toute modification** des modalités de fréquentation habituelle de la demi-pension d'un élève doit faire l'objet d'un **écrit dans le carnet de liaison** et **doit être présenté à la vie scolaire pour acceptation** pour le bon déroulement de la surveillance des entrées et des sorties de l'établissement et la sécurité des élèves.

#### 2) **Modalités d'Inscription et Tarif du Ticket** : Document à fournir obligatoirement à l'Intendance :

\***L'Attestation de Paiement du Quotient familial (avant le 30 juin 2023)** : voir comment se la procurer sur le document joint. Attention, choisir : **Lycée le Corbusier**. Sans votre Quotient familial, le tarif maximum sera appliqué d'office. La modification du tarif n'est pas rétroactif.

#### 3) **Accès au site de la cantine** : \*Aller sur le site du Collège le Corbusier via Internet (google...) :

Paiement + Réservation + QR Code

A) **Un Identifiant et un Mot de Passe** seront distribués à votre enfant le jour de la rentrée : vous devrez créditer **par Carte Bleue** (uniquement) le compte de votre enfant sur le site du Collège le Corbusier : cliquer sur l'onglet en rouge « **Equitables** » situé à gauche.

B) Vous devrez **Réserver les repas** choisis en cliquant sur les jours, **avant 9h30 le jour même**. Vous pourrez réserver les repas jusqu'aux vacances de Toussaint (si vous le souhaitez) à condition que le crédit soit suffisant. En cas d'absence, vous pourrez déréserver avant 9h30 le jour même le repas de votre enfant et ainsi recrediter votre compte cantine. Tout repas réservé est aussitôt débité de votre compte cantine.

C) **Un QR Code** sera aussi donné à votre enfant : ce QR Code lui permettra d'accéder à la cantine les jours choisis : l'élève devra l'avoir sur lui et le passer aux bornes pour récupérer son plateau. Sur le compte cantine de votre enfant, vous aurez accès à ce QR Code et vous pourrez aussi l'imprimer si besoin.

D) **Une borne de réservation** située dans le couloir de la vie scolaire Collège sera à la disposition des élèves pour réserver ou déréserver les repas.

**ATTENTION : les élèves ne pourront pas sortir de l'établissement si ils sont inscrits à la cantine.**

Récapitulatif pour déjeuner à la demi-pension : Fournir l'attestation du Quotient Familial **avant fin juin 2023**

- Compte cantine de l'élève crédité
- Réserver les repas
- QR Code pour accéder à la cantine

Vous pourrez retrouver ces informations sur le site du Collège le Corbusier.

**Le tout doit être fait avant 9h30 le matin du jour même !!!! Sans argent sur le compte, pas de réservation possible = l'élève ne pourra pas déjeuner.**

---

Site d'accès pour l'attestation du Quotient familial : [www.iledefrance.fr/equitables](http://www.iledefrance.fr/equitables)

Pour tout renseignement, vous pouvez me joindre : [isabelle.lachaud@ac-versailles.fr](mailto:isabelle.lachaud@ac-versailles.fr) ou au 01 39 65 13 55 Mme LACHAUD au service Intendance.

**TRES SIGNALE : Le Quotient Familial est à joindre avec votre dossier d'inscription**